



**COMMUNIQUÉ N°13 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/DG/SONATREL/DAFRH/SDFC/DSIGAM/CIPM/2025 DU 25 SEPTEMBRE 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT À LA SONATREL POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027-2028-2029-2030.**

**FINANCEMENT : BUDGET SONATREL**

Le Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des Cabinets ayant participé à l'Appel d'Offres dont l'objet est susmentionné que le Cabinet dans le tableau ci-dessous a été déclaré attributaire du marché relatif audit Appel d'Offres, pour un montant et un délai d'exécution ci-après :

N° Lot	Cabinet	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Lot unique	<b>K.P.M.G AFRIQUE CENTRALE SA</b> B.P: 15551 Douala Tel : 693 24 27 68	<b>148 430 478</b>	Soixante-Douze (72) mois

Le Cabinet retenu est par conséquent invité à bien vouloir prendre attaché avec la Division de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés pour la suite de la procédure.

Le Cabinet **AUDITEC-FOIRIER CONSULTING** BP : 12134 Douala, classé 2<sup>ème</sup> à l'issue du processus de sélection est désigné, conformément aux conditions d'attribution du Marché définies dans le Dossier d'Appel d'Offres, **Commissaire aux comptes suppléant**. Son rôle sera de remplacer le Commissaire aux comptes titulaire dans la réalisation des missions en cas de démission ou indisponibilité de celui-ci.

Les Cabinets ci-dessous ont été recalés pour les motifs ci-après :

N°	Cabinets	Note technique	Note financière	Note définitive	Motifs de non-conformité	Observation
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	<b>86/100</b>	100	90,2	RAS	<b>144 783 142 FCFA</b> <b>Offre la plus disante 2<sup>ème</sup></b>
2	BBI ADVISORY & AUDIT	<b>88/100</b>	/	/	Absence du coût du personnel d'exécution et des frais remboursables ; Cadre du sous détail porte le nom du client FODECC	Disqualifié pour la suite de la procédure

3	FORVIS MAZARS CAMEROUN	/	/	/	Absence caution	Disqualifié pour la suite de la procédure
4	MOORE STEPHENS	57/100	/	/	Note technique inférieure à 70/100	Disqualifié pour la suite de la procédure
5	OKALLA AHANDA & ASSOCIES	87/100	/	/	Absence des frais divers ; Absence des coûts unitaires du personnel d'exécution ; Absence du sous détail des prix.	Disqualifié pour la suite de la procédure

Par ailleurs, les Cabinets n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé, le 24 NOV 2025

Le Directeur Général

**Ampliations :**

- PCA SONATREL ;
- DG ARMP ;
- Chrono ;
- Archives



**MBEMI NYAKNGA**  
 Administrateur Civil Principal  
 Hors Echelle

*m m m*